



**Des femmes et des hommes  
pour votre bien**

<b>HONORAIRES DE LOCATIONS</b>		
<b>Prestations</b>	<b>Bailleur</b>	<b>Locataire</b>
Honoraires d'entremise et de négociation	250 € TTC	0,00 €
Honoraires de visites, de constitution de dossiers et de rédaction d'actes	12 € TTC/m <sup>2</sup>	12 € TTC/m <sup>2</sup>
Honoraires d'état des lieux	3 € TTC/m <sup>2</sup>	3 € TTC/m <sup>2</sup>
Honoraires location Parking/Garage	250 € TTC	250 € TTC
<b>Baux commerciaux et professionnels:</b> Honoraires d'entremise et de négociation, de visites et de constitution de dossiers. HORS rédaction d'actes.		2 mois de loyer hors charges

**Un Tarif Unique et Sans Surprise**

<b>HONORAIRES DE GESTION</b>	
<b>Solution Sérénité</b>	
Envoi des avis d'échéances et quittances Gestion des impayés et des procédures Gestion des attestations d'assurances (habitation , chaudières) Transmission à l'administration fiscale des entrées et sorties locataires Gestion des travaux Régularisation annuelle des charges Règlement des charges auprès du syndic	<b>5% TTC</b>
Gestion Parking et Garage	<b>10% TTC</b>

**Assurance Loyers Impayés**

**2,50%**

**Autres prestations supplémentaires**

**sur demande**

\*Ces tarifs sont calculés sur les encaissements.

SAS ALJS au capital de 5000 € - SIREN 879 751 782 00019

Carte Professionnel CPI 9301 2020 000 045 264

Adhérent Galian n°B02049519 - Garantie par MMA sous le n°152846 M

89, rue de la Boétie - 75008 Paris



**Des femmes et des hommes  
pour votre bien**

## **BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES**

Honoraires à la charge vendeur (Exception faite pour les successions)

### **Honoraires de Transactions Immobilières d'Habitation**

Montant TTC (TVA à 20 %) calculés sur le montant de la transaction réalisée.

Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

Pour les ventes jusqu'à 50 000 €	4500 € TTC
De 50 001 à 100 000 €	10% TTC
De 100 001 € à 200 000 €	8% TTC
De 200 001 € à 300 000 €	6 % TTC
De 300 001 € à 400 000 €	5 % TTC
Au-delà de 400 001 €	4,5 % TTC
Honoraires sur viager	10 % TTC

Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

### **Honoraires Immobilier d'Entreprise**

**(A la charge de l'Acquéreur)**

#### Cessions de murs, fonds de commerces et droit au bail

Pour les cessions jusqu'à 50 000 €	6000 € HT
De 50 000 € à 150 000 €	12,5 % HT
De 150 001 à 400 000 €	8 % HT
De 400 001 à 750 000 €	7 % HT
De 750 001 à 1 000 000 €	6 % HT
Au-delà de 1 000 000 €	5 % HT

La délivrance d'une note est obligatoire.

En cas de délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux de l'agence détentrice du mandat initial.